

Inscriptions scolaires pour septembre 2019

Les parents souhaitant inscrire leurs enfants pour la première fois en maternelle, ou en élémentaire suite à un déménagement, doivent se présenter au secrétariat de la Mairie, pour établir une pré-inscription.

Ensuite un certificat d'inscription vous sera délivré en Mairie, pour l'admission définitive de votre enfant et vous devrez prendre rendez-vous avec M. le directeur de l'école afin de finaliser son inscription.